



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-349 ter**

Publié le 28 septembre 2020

SOMMAIRE

ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD – PRÉFECTURE DU NORD

Arrêté préfectoral désignant Monsieur Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais, pour assurer la suppléance zonale le vendredi 2 octobre 2020 jusqu'à 21 heures

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE HAUTS-DE-FRANCE

Décision du 22 septembre relative aux règles générales de délégation de la Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France (MRAe)

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

**Arrêté préfectoral
désignant Monsieur Louis LE FRANC
Préfet du Pas-de-Calais
pour assurer la suppléance zonale**

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n° 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-36 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de préfète déléguée pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'absence pour congé de Madame Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité le vendredi 2 octobre 2020 ;

Vu l'absence pour un déplacement à Paris de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Monsieur le Préfet Louis LE FRANC assurera la suppléance zonale le vendredi 2 octobre 2020 jusqu'à 21 heures.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Fait à LILLE, le 24 septembre 2020


Michel LALANDE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

Région Hauts-de-France

Décision du 22 septembre 2020 relative aux règles générales de délégation de la Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France (MRAe)

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France, réunie en séance collégiale le 22 septembre 2020, en présence de Mmes Corrèze-Lénéé, Foucher, Morel et de MM. Bacholle, Gratadour et Noualhaguet,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L.122-1.1, L. 122- 4, R. 122-17, R. 122-18, R. 122-6 et R. 122-7,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-6, R. 104-21 et R. 104-28 ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 relatif au référentiel des principes d'organisation et de fonctionnement des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe), et notamment l'article 3 de son annexe ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe),

Décide :

Article 1er :

Tout membre de la MRAe, qu'il soit membre permanent, chargé de mission ou membre associé, est invité à examiner chacun des dossiers soumis à la MRAe et à faire part de ses observations à l'ensemble des autres membres de la MRAe.

Article 2 :

La compétence à statuer en dehors d'une réunion collégiale :

1°) sur les demandes d'examen au cas par cas mentionnées aux articles R. 122-18 du code de l'environnement et R. 104-28 du code de l'urbanisme,

2°) sur les demandes d'avis mentionnées aux articles L 122-1 et L. 122-4 du code de l'environnement et L. 104-6 du code de l'urbanisme

est déléguée, dans les conditions définies ci-après à l'article 3, à l'ensemble des membres de la MRAe.

Article 3 :

Pour les décisions et avis pris en dehors d'une réunion collégiale, le délégataire est le membre de la MRAe qui aura été désigné « coordonnateur » du dossier par la MRAe réunie en formation collégiale.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, l'intérim de cette dernière sera assuré par, dans l'ordre : Philippe Gratadour, Hélène Foucher, Pierre Noualhaguet, étant acté que le passage de l'un à l'autre se fera en cas d'absence ou d'empêchement du précédent.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Certifié conforme à la délibération du 22 septembre 2020.

Fait à Lille, le 22 septembre 2020.

La présidente de la MRAe Hauts-de-France



Patricia CORRÈZE-LÉNÉE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région
Hauts-de-France**

**Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la
Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)
Hauts-de-France**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GILBERT, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant nomination du président et du vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU l'arrêté préfectoral du 10 février 2020 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2020 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU l'arrêté préfectoral du 07 septembre 2020 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020 modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 02 mai 2019, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

CONSIDERANT les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR proposition du Secrétaire Général adjoint pour les Affaires Régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 24 mai 2019 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France, est modifié comme suit :

«IV - Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
CGT	HECQ-RIVIERE Thérèse	KHALDI Djamila
	CARPENTIER Nathalie	RICOUS Carole
FO	CANGE Joël	JEANNOT Jérémy
	DEBOVE Gilles	CLETY André
	JOURDIN Sylviane	NOEL Sophie
CFDT	BOULAIN Xavier	MOINE Valérie
	HUGOT Christophe	ROBAIL Frédéric
UNSA	BIVIGLIA Jonathan	FALAMPIN Aline
	BLONDEL Frédéric	PETIT Henri
FSU	GILBERT Jérôme	GUEANT Bernard
	ROUSSEAU Emmanuel	PANNIER Jérôme
Solidaires	DEVRESSE Olivier	CHEDDANI Malika
CFE-CGC	PAILLARD Michel	VANDEVILLE Muriel

»

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
pour les affaires régionales


Emmanuel GILBERT